



LIVRET D'ACCUEIL DU LYCÉE ÉLIE VINET

Guide et informations pratiques

LYCEE ELIE VINET - 16300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE

Contact : 05.45.78.17.27 / ENT : "vie scolaire"

www.lycee-elie-vinet.fr

LE MOT DE LA PROVISEURE

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au sein de notre établissement scolaire. Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nous et de vous aider à réaliser vos objectifs.

Vous trouverez un environnement d'apprentissage stimulant et enrichissant, avec des équipes dévouées et passionnées. Nous sommes là pour vous accompagner dans votre développement personnel.

Je vous encourage à participer activement à la vie du lycée, à explorer les différentes activités proposées et à faire de nouvelles rencontres. N'hésitez pas à vous impliquer dans les clubs, les équipes sportives ou les événements organisés par l'établissement.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire et une année remplie de succès et d'accomplissements.

Mme LEDOUX

SOMMAIRE

- *La rentrée*
- *Que faire ?*
- *A qui s'adresser ?*
- *Utiliser l'ENT et Pronote*
- *Que faire ? Spécial internat*
- *Les associations du lycée*



LA RENTRÉE

DATES DE RENTRÉE

RENTRÉE DES SECONDES : Lundi 2 septembre 2024 à 9h

RENTRÉE DES PREMIERES ET TERMINALES : Mardi 3 septembre 2024 à 9h

RENTRÉE DES ETUDIANTS : Mardi 3 septembre 2024 à 10h

REUNION D'INFORMATION POUR LES FAMILLES :

- **élèves de Seconde** : lundi 9 septembre ou mardi 10 septembre 2024 à 18h (information précisée à la rentrée)
- **élèves de Première** : vendredi 20 septembre 2024 à 18h
- **élèves de Terminale** : vendredi 27 septembre 2024 à 18h



ACCUEIL A L'INTERNAT :

-> Elèves de Seconde : Lundi 2 septembre 2024 entre 7h30 et 8h30

-> Elèves de Première et Terminale : Mardi 3 septembre 2024 entre 8h et 8h45

-> Etudiants : Mardi 3 septembre 2024 entre 9h et 9h45



REUNION D'INFORMATION à destination des familles des nouveaux internes :
Vendredi 6 septembre 2024 à 18h

FOURNITURES SCOLAIRES

Il n'existe pas de liste de fournitures scolaires. Chaque professeur indiquera le matériel nécessaire à sa matière lors du premier cours.

L'utilisation d'une **calculatrice graphique** dotée du module de programmation Python est une exigence du programme. De nombreux modèles existent. L'équipe d'enseignants de mathématiques recommande le modèle Casio Graph 90 + E qui est conforme aux exigences et sera le modèle de référence pour les cours de mathématiques et de sciences au lycée Elie Vinet jusqu'en Terminale.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions 2024-2025 aux transports scolaires ouvrent **début juin 2024**. Nous vous conseillons de procéder à l'inscription le plus tôt possible afin d'éviter tout effet d'urgence à quelques jours de la rentrée. Les frais de dossier sont gratuits jusqu'au 22 juillet.

L'inscription en ligne est fortement recommandée sur www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

ATTENTION : L'inscription aux transports scolaires est désormais rattachée à un compte Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour toute information, merci de composer le 0970 870 870 du lundi au samedi de 8h à 19h.

MANUELS SCOLAIRES (HORS BTS)



Les manuels scolaires sont gérés par l'association des parents d'élèves (APEIB). Les nouveaux manuels scolaires seront disponibles au local de l'association quelques jours avant la rentrée. Le planning d'ouverture sera rapidement disponible sur le site internet du lycée.

Adresse du local : A.P.E.I.B. 12 Av. Félix Gaillard – 16300 BARBEZIEUX

BOURSES DU LYCEE

Nouvelle procédure simplifiée

Vous pouvez demander l'étude automatique du droit aux bourses (fiche à compléter obligatoirement dans le dossier d'inscription/de réinscription).

Les parents n'acceptant pas cette étude automatique auront la possibilité de participer à la campagne de rentrée du 01/09 au 17/10/2024 en déposant une demande en ligne via les téléservices ou au format papier.

Réponse au cours du 1er trimestre de l'année scolaire.

AIDES DE LA REGION

La Région Nouvelle Aquitaine propose des aides financières variées. Pour tout renseignement, se connecter sur le site :

www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Exemple : BAFA / BNSSA

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

QUE FAIRE ?

EN CAS D'ABSENCE

- **Pour une absence prévue:** prévenir par écrit dès que possible (mail ENT des parents à destination de la vie scolaire ou courrier)
- **Pour une absence imprévue :** appeler la vie scolaire pour prévenir de l'absence
- **A la fin de l'absence,** transmettre un courrier ou envoyer un mail ENT des parents à destination de la vie scolaire pour justifier l'absence.

Informations à faire figurer obligatoirement :

- nom, prénom et classe de l'élève ;
- dates et horaires précis de son absence ;
- motif de l'absence (élément essentiel pour que l'absence soit recevable).

ATTENTION

Une absence peut apparaître justifiée sur Pronote car la vie scolaire est au courant du motif de l'absence, mais cela ne signifie pas qu'elle est clôturée. Pour cela, il faut que la vie scolaire ait reçu **un message ENT des parents ou un courrier écrit.**

EN CAS DE RETARD

L'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire et expliquer la raison de son retard. Un billet d'entrée lui est alors délivré : il peut ainsi regagner sa classe. Un nombre de retards important fait l'objet d'une punition.

EN CAS DE SORTIE ANTICIPÉE

Un élève **ne peut quitter l'établissement** sans que la vie scolaire ait une autorisation écrite des parents. En cas de problème de santé, l'élève doit **impérativement** passer par l'infirmerie ou par la vie scolaire : les parents sont alors contactés par téléphone .

DISPENSE DE SPORT

L'élève doit déposer une copie de sa dispense à la vie scolaire, puis donner la dispense à son professeur de sport. La présence de l'élève en cours est obligatoire sauf dérogation accordée par le professeur lui-même.

PRISE DE RENDEZ-VOUS



Les rencontres peuvent avoir lieu à la demande de la famille ou d'un professeur, via l'ENT.

A QUI S'ADRESSER ?

PROFESSEUR PRINCIPAL / PROFESSEURS

Vie de la classe, résultats et travail scolaires, orientation

Contact : prendre rdv via l'ENT

SECRÉTARIAT DE DIRECTION MME GAUDOUT

Inscription, examens, bourses, organisation des mini-stages, modification des informations personnelles

*Contact : appel via l'accueil / mail à
ce.0160010z@ac-poitiers.fr*

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MME MARCEL

Entretien individuel, bilan psychologique, information et aide sur l'orientation

*Contact : appel via l'accueil / prendre rdv
via le classeur à la vie scolaire*

ASSISTANTE SOCIALE M. LEVESQUE

Difficultés familiales, remise des dossiers de fonds sociaux, gestion des aides diverses, ouverture sur les différentes instances sociales et juridiques

*Contact : appel via l'accueil / prendre rdv
via l'accueil ou les CPE*

SERVICE VIE SCOLAIRE

Bureau des Assistants d'Education

Gestion des absences et des retards, informations diverses

Contact : appel via l'accueil / ENT "vie scolaire"

Conseillers Principaux d'Education

Problème de vie au lycée, problème personnel, suivi pédagogique, évolution de la situation familiale

Contact : appel via l'accueil / ENT

SERVICE INTENDANCE MME METAIS / MME GIRARD

Questions liées à la restauration scolaire, paiement de la demi-pension et de l'internat, versement des bourses et retrait des demandes de fonds sociaux

*Contact : appel via l'accueil / mail à
int.0160010z@ac-poitiers.fr*

INFIRMERIE MME CHANDOR

Problème de santé, problème personnel, questions liées à la santé ou au mal-être

Contact : appel via l'accueil

RÉFÉRENTE JEUNESSE MME SOMBRUN

Questions et difficultés concernant les dispositifs Région

Contact : appel via l'accueil / ENT

UTILISER L'ENT ET PRONOTE

L'utilisation de l'Espace Numérique de Travail et de Pronote permet de faciliter la communication entre l'établissement, les élèves et les familles.

L'ENT est un ensemble de services numériques mis à votre disposition, tels que Pronote pour suivre la scolarité de votre enfant, et la messagerie pour communiquer avec les personnels du lycée.

Cette messagerie est l'outil le plus utilisé au lycée Elie Vinet : elle permet de prendre rendez-vous avec un professeur, de justifier l'absence d'un élève ou de diffuser une information par exemple.

• Connexion à Pronote

La connexion à Pronote se fait via l'ENT. A partir du tableau de bord de Pronote, vous pouvez :

- visualiser les absences et les retards de votre enfant,
- consulter ses résultats et ses devoirs,
- visualiser son emploi du temps,
- consulter les éventuelles observations faites par les professeurs et les viser,
- accéder aux données vie scolaire de votre enfant,
- consulter les bulletins de notes,
- accéder à l'organisation des rencontres parents-professeurs.

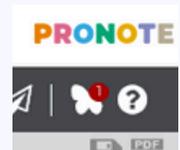
• Le carnet numérique

Les lycéens d'Elie Vinet ne disposent pas de carnet de liaison papier, mais d'un carnet numérique. Depuis votre espace d'accueil Pronote, cliquer sur "vie scolaire" pour voir le carnet numérique de votre enfant et accéder :

- aux absences et retards
- aux mots des professeurs
- aux punitions et sanctions



Pronote LGT Elie
Vinet



Dès qu'un élément vie scolaire s'ajoute au profil de votre enfant, vous êtes informé par un onglet rouge sur le papillon en haut à droite de votre accueil et par une notification si vous les avez activées. Pour recevoir des notifications directement sur votre téléphone portable, vous devez les activer depuis votre menu ("Préférences").

Vous devez impérativement cocher "je suis informé" pour que les professeurs sachent que vous avez bien pris connaissance des mots qu'ils ont mis dans le carnet de votre enfant.

QUE FAIRE ? SPÉCIAL INTERNAT

Journée type

- 6h30 à 7h30 : Lever et toilette
- 7h10 à 7h45 : Petit-déjeuner
- 8h00 à 18h00 : Externat
- 18h05 à 19h00 : Étude (obligatoire pour les élèves de seconde)
- 19h00 à 19h30 : Dîner
- 19h30 à 20h : Temps libre
- 20h à 21h : Étude (20h15 - 21h15 pour les filles)
- 21h à 22h : Détente puis coucher (21h15 - 22h pour les filles)
- 22h15 : Extinction des feux

Absence tous les mercredis soirs

Cette absence concerne la période du mercredi midi au jeudi matin. Un document est à remplir en début d'année par les parents pour informer la vie scolaire de l'absence de leur enfant tous les mercredis soirs.

Mon enfant est malade

En cas de problème de santé, un interne doit impérativement passer par l'infirmerie, par la vie scolaire ou s'adresser à l'Assistant d'Education de son secteur. Si nécessaire, les parents sont alors contactés par téléphone et doivent obligatoirement venir chercher leur enfant, quelle que soit l'heure.

La détention ou la prise de substances toxiques (alcool, produits illicites...) entraînera automatiquement la remise immédiate de l'élève à ses parents. Cette mesure conservatoire ne préjuge pas d'une sanction d'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

Absence à l'internat

Le lycée doit être prévenu d'une absence à l'internat par demande écrite des parents, indiquant le motif de l'absence, déposée suffisamment à l'avance à la vie scolaire. L'usage de l'ENT est un recours qui ne doit être utilisé qu'à titre exceptionnel, lorsqu'il s'agit d'autoriser une absence qui s'avère à la fois impérative et imprévisible.

Le lycée se réserve le droit de refuser une demande si l'élève a déjà été de nombreuses fois absent à l'internat.

Mercredi après-midi

Les sorties sont libres le mercredi après le repas de midi jusqu'à 18h30, chacun pouvant quitter ou regagner le lycée à tout moment à l'intérieur de cet horaire.

Activité personnelle hors de l'internat

Un élève interne peut avoir une activité sportive ou culturelle qui nécessite de rentrer plus tard à l'internat. Un document est à remplir en début d'année par les parents pour informer la vie scolaire de cette activité et de ses modalités. Ce type d'absence n'est autorisée qu'une fois par semaine, toujours le même soir. Si l'élève revient à l'internat après le dîner, un pique-nique lui sera fourni à son retour.

Punition

Un interne s'engage à respecter les règles de vie de l'internat : rangement des chambres, respect des horaires, utilisation du téléphone portable, vie en communauté... En cas d'incident notable ou de manquements réguliers à ses obligations d'interne, un élève peut être puni, voire sanctionné de jours d'exclusion selon la gravité de ses actes.

LES ASSOCIATIONS DU LYCÉE

LA MAISON DES LYCEENS

La MDL est une association d'élèves qui propose et organise des activités extra-scolaires au sein du lycée (Ciné-lycée, atelier musique, atelier théâtre ...).

Elle permet aux élèves d'élaborer des projets, elle participe à l'animation de la vie du lycée avec l'aide de l'animatrice culturelle (sorties culturelles et sportives), achète des équipements utiles à tous (billard, baby-foot, équipement vidéo et audio, musique...), éduque les adolescents à la prise de responsabilité en les associant à l'équipe d'élèves et d'adultes qui la gère.

Pour l'ensemble des activités proposées par la MDL, UNE COTISATION ANNUELLE DE 15 €* est demandée par famille au début de l'année, quel que soit le nombre d'enfants inscrits au lycée.

* à l'ordre de "Maison des Lycéens du Lycée Elie Vinet"

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'AS offre aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer des activités sportives régulières : athlétisme, badminton, escalade, judo, sports collectifs, tennis de table...

Les entraînements se déroulent le lundi soir (Escalade, Badminton, Tennis de Table et Volley ball) et le mercredi après-midi (à partir de 13 heures) pour les sports collectifs (football et handball ou autre sport d'équipe à la demande) en alternance avec les compétitions.

Elle est affiliée à l'UNSS. Une cotisation annuelle sera demandée en début d'année scolaire pour chaque adhérent.